



25 Avenue de la Plage  
33123 Le Verdon sur Mer  
Tel. +33 (0) 5 56 09 64 66  
[info@voile-medoc.com](mailto:info@voile-medoc.com)  
[www.voile-medoc.com](http://www.voile-medoc.com)



Port Médoc – capitainerie  
Anse de la Chambrette  
33123 Le Verdon sur mer  
Tel +33 (0)5 56 09 69 75  
[capitainerie@port-medoc.com](mailto:capitainerie@port-medoc.com)  
[www.port-medoc.com](http://www.port-medoc.com)

# Tour de Cordouan 2012

Le 8 mai 2012

Organisé par le Cercle Nautique du Verdon  
Le Verdon sur Mer - France

## Avis de course

- 1 Règles
- 2 Publicité
- 3 Admission et inscription
- 4 Droits à payer
- 5 Programme
- 6 Instructions de course
- 7 Les Parcours
- 8 Système de pénalité
- 9 Classement
- 10 Place au port
- 11 Limitation de sortie de l'eau
- 12 Communication Radio
- 13 Prix
- 14 Décharge de responsabilité
- 15 Assurance
- 16 Informations complémentaires



## 1 Règles

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- Les règles de la Classe Handicap National 2012,
- Les règles 2012 de l'Association des Multicoques Habitables,
- Les règlements du Championnat d'Aquitaine,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.

## 2 Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3 Admissibilité et Inscription

- 3.1** La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière (plus de 6 milles d'un abri). Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2** La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN France et multi 2000 d'un handicap minimum de 9 pour les HN France et 1 pour les multi 2000 et d'une longueur minimum de 6.50 mètres.
- 3.3** Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 70.
- 3.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, par courrier, au Cercle Nautique du Verdon de préférence avant le 21 avril 2012 et au plus tard sur place le 8 mai 2012.



3.5 Les voiliers jaugés en HN France seront scindés en deux catégories, selon le tableau suivant :

Classe HN France			Croiseurs côtiers		Croiseurs hauturiers	
Classe	début	fin	De	à	De	à
B	1	12,5	9	12,5		
C	8	14,5	9	14,5		
D	10,5	23	10,5	16,9	17	23
E	17	28			17	28
F	18	33,5			18	33,5
G	23	37			23	37
R1	10	17,5	10	17,6		
R2	16,5	26	16,5	20	20,10	26
R3	19,5	30,5	19,5	20	20,10	30,5
R4	24	37			24	37
L	14	31	20	31		

3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le **cachet médical** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour toute prise de licence sur place, il est impératif de se munir au préalable d'un **certificat médical datant de moins de 2 mois** et du règlement.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de la classe concernée, **en cours de validité**.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- L'acte de francisation du navire
- Le fascicule de contrôle du radeau de sauvetage embarqué (sauf si le bateau en est dispensé par la réglementation sur l'insubmersibilité en vigueur)

**Les concurrents ne pouvant présenter l'ensemble de ces documents précités ne pourront ni participer à l'épreuve, ni prétendre à un quelconque remboursement.**

## 4 Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Catégorie	Montant
Toutes	Toutes	30 euros

NB : Si votre inscription n'est pas envoyée suffisamment à l'avance (22 avril, cachet de la poste faisant foi), nous ne serons pas en mesure d'assurer la gratuité de l'emplacement de votre voilier



## 5 Programme

### 5.1 Confirmation d'inscription:

Le lundi 7 mai 2011 de 15 h à 19 h

Le mardi 8 mai 2011 de 6.30 h à 7.30 h

### 5.2 Jauge et contrôle :

Le lundi 7 mai 2011 de 15 h à 19 h

Le mardi 8 mai 2011 de 6.30 h à 7.30 h

### 5.3 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) : 7h30

### 5.4 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
8 mai 2012	8h30	HN France
8 mai 2012	8h45	Multi 2000

### 5.5 cocktail à 19h00

## 6 Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions Le lundi 7 mai 2012 de 15 h à 19 h
- Affichées selon la prescription fédérale, sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de port Médoc.

## 7 Les Parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants :

*Pour votre navigation, la carte du SHOM n°7426 est conseillée.*

### 7.1 Parcours normaux :

- Pour la catégorie HN « **CROISEURS COTIERS** » :  
**Le « petit tour » : ≈ 32,6 M**

Départ devant Port Médoc  
Bouée de dégagement éventuelle à laisser à Bâbord  
Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Bâbord  
Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Tribord  
Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Tribord  
Arrivée devant Port Médoc



- Pour la catégorie HN « **CROISEURS HAUTURIERS** », ainsi que la classe **Multi 2000** :  
**Le « grand tour » : ≈ 43,6 M**

Départ devant Port Médoc  
Bouée de dégagement éventuelle à laisser à Bâbord  
Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Bâbord  
Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Tribord  
Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Tribord  
Bouée d'eaux saines « BXA » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Bâbord « 4 » à laisser à Bâbord  
Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Tribord  
Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Tribord  
Arrivée devant Port Médoc

## **7.2 Parcours de secours, toutes catégories : ≈ 20,7 M**

Départ devant Port Médoc  
Bouée de dégagement éventuelle,  
Bouée latérale Tribord « 13a » à laisser à Bâbord,  
Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord,  
Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Tribord,  
Bouée latérale Bâbord « 8a » à laisser à Tribord,  
Bouée latérale Bâbord « 10a » à laisser à Tribord,  
Arrivée devant Port Médoc

*En cas de nécessité, le comité de course se réserve le droit de construire un parcours sur mesure et de l'annoncer en demandant une confirmation de réception à la VHF.*

## **8 Système de pénalité**

- 8.1** Pour les classes suivantes Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.



## 9 Classement

- 9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 9.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A

## 10 Place au port

- 10.1 En raison des travaux et opérations de dragage de Port Médoc, l'organisation ne pourra prendre en charge les places au port qu'à partir du dimanche 22 avril 2012. Pour les mêmes raisons, les organisateurs ne pourront assurer la gratuité d'emplacement qu'aux bateaux inscrits avant le 22 avril.
- 10.2 Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (*Vhf canal 9 ou coordonnées en première page*) afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régata.

## 11 Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12 Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13 Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en natures distribués à chaque bateau concurrent et des lots plus importants aux podiums de chaque catégorie

## 14 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 15 Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

## 16 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.